

## Election du Comité Directeur

Mandat 2016 – 2020

Samedi 26 novembre 2016

\* \* \* \* \*

### Campagne électorale – Soutien fédéral

#### Campagne électorale

En application de l'article 15.III des Statuts, une campagne électorale est organisée dans le cadre de l'élection des membres du Comité Directeur et du Président au scrutin de liste majoritaire à un tour.

La campagne est ouverte dès la publication des listes admises à participer au scrutin par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, jusqu'à la veille du scrutin minuit.

Il appartient au Comité Directeur de fixer, au moins trois mois avant la date de l'élection, le montant et la nature des prestations dont chaque liste disposera de la part de la Fédération.

#### Soutien fédéral

Le Comité Directeur, réuni le 8 juillet 2016, a décidé d'attribuer, à chaque liste admise à participer au scrutin, les prestations suivantes :

##### 1. Moyens financiers

- Une aide financière par liste de 5000€ maximum pour l'ensemble des frais des candidats figurant sur la liste, sur justificatifs uniquement.  
Pour ce qui concerne les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement, le barème FFG sera appliqué.
- L'aide financière de 5000€ sera attribuée après les résultats de l'élection et uniquement si la liste obtient au moins 5% des suffrages valablement exprimés.
- Les frais seront directement remboursés à chaque candidat, selon un décompte et les pièces justificatives transmises et visées par la tête de liste.

##### 2. Moyens logistiques

- Mise à disposition du fichier des comités départementaux et des comités régionaux.

Le fichier sera transmis, à chaque tête de liste, dès le lendemain de la validation des listes par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, par les services du siège fédéral.

Le fichier est utilisable jusqu'au lendemain des élections.